Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212900955-20260211-2026_06_06-DE

Date de la convocation : 5 février 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2026

Le 11 février de l'an deux mil vingt-six à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de KERSAINT-PLABENNEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Patrice BOUCHER, Maire.

Présents : M. BOUCHER Patrice, Mme HELIES Karine, M. COLLIN Anthony, Mmes LE BARS Lydia, TALARMEIN Aurette, M. ABASQ Denis *(Arrivée à 19h45),* Mmes GUIANVARC'H Nathalie, FILY Laëtitia, MM. CAHU Nicolas, MICHEL Maël, GALLOU David, LAIZET Yann, Mme ROGNANT Jessica, M. PARET Antoine.

Absente excusée : Mme PERES Béatrice *(donne procuration à Patrice BOUCHER)*

Secrétaire de séance : M. Antoine PARET

2026-06-06 – SERVICE DE PROTECTION DES DONNEES : CONVENTION MUTUALISEE AVEC LA CCPA POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DU FINISTERE

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 25 mai 2018, toutes les collectivités et les entreprises sont soumises au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). La Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA) avait, alors, adhéré à la convention d'adhésion au service délégué à la protection des données du Centre de Gestion du Finistère qui était ainsi devenu le Délégué à la Protection des données (DPD). Considérant l'obligation pour les communes, la CCPA avait décidé de mutualiser le service de Délégué à la Protection des données à l'échelle du pays des abers.

Par délibération du conseil municipal du 29 janvier 2019, le Maire a été autorisé à signer la convention d'adhésion au service DPD du Centre de Gestion. En novembre 2022, cette convention a fait l'objet d'un avenant afin de prolonger sa durée.

Aujourd'hui la convention cadre d'adhésion au service arrive à échéance. Les prestations intégrées à ce service ont par ailleurs évolué. Le RGPD a en effet réhaussé les exigences en matière de sécurisation des données personnelles et a renforcé le rôle des autorités de protection des données auprès de l'ensemble des entreprises, administrations et collectivités en matière de cybersécurité.
Les prestations proposées par le Centre de Geston sont nouvellement intitulées « Protection des données » afin de suivre cette évolution et intégrer la Cyber sécurité à la RGPD.

Le conseil communautaire de la CCPA a délibéré le 15 janvier 2026 afin de renouveler l'adhésion au service nouvellement proposé par le Centre de Gestion du Finistère. Le contrat couvrira les besoins de 12 des 13 communes de la communauté pour un coût 29 088 € en 2026, totalement pris en charge par la CCPA dont 1 488 € pour la commune de Kersaint-Plabennec.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler l'adhésion au service mutualisé de la protection des données.
- AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion au service de la Protection des données mutualisé du Centre de Gestion du Finistère.

Pour copie conforme au registre,
Kersaint Plabennec, le 12 février 2026
Le Maire,

Patrice BOUCHER



Le Maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3 contour Motte 35000 RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission à la Préfecture de Quimper.